Conditions générales de réservation : location saisonnière 2024

Les locations sont consenties au prix, charges et conditions particulières indiquées sur le bulletin de réservation de la location saisonnière.

Inscription : Toute inscription doit être accompagnée du versement d'un acompte de 30% du prix de votre location saisonnière.

À réception de ces éléments, les engagements des parties sont alors définitifs et le contrat final est envoyé au locataire qui doit confirmer avoir lu et accepter les conditions générales.

Le logement réservé étant la propriété d'un particulier, aucun changement de logement n'est possible après l'enregistrement de la réservation.

Règlement du solde :

L'intégralité du prix de la location sera exigée :

Un mois avant le début de votre séjour pour toute réservation effectuée plus de 1 mois avant le début du séjour,

Ou immédiatement pour toute réservation effectuée moins de 1 mois avant le début du séjour.

Dépôt de garantie :

Un dépôt de garantie sera demandé à l'arrivée du locataire. Le dépôt de garantie ne pourra en aucun cas être considéré comme un paiement même partiel du loyer.

Le dépôt sera restitué dans un délai maximum d'un mois à compter du départ du locataire, et déduction faite des indemnités retenues pour les éventuels dégâts occasionnés, prestations impayées et/ou pertes de clés.

Lorsque le dépôt de garantie est réglé par chèque par le locataire, il sera détruit. Cependant, sur demande du locataire, il pourra lui être retourné par courrier contre remise d'une enveloppe pré-timbrée à son arrivée.

Entrée dans les lieux :

Le contrat prend effet le jour d'arrivée à partir de 15h et cesse de plein droit le jour du départ à 11 h. La remise des clés aura lieu sur place, depuis une boîte à clés présente à l'extérieur du logement, après vérification que le solde de la location, le dépôt de garantie et la taxe de séjour soient réglés par le locataire.

Si le locataire ne peut pas arriver le premier jour de la location, il doit en aviser le propriétaire par écrit avant le jour d'arrivée indiqué dans le contrat de location, afin d'éviter que le logement réservé ne soit reloué.

Le locataire s'engage à prendre les lieux loués dans l'état où il le trouvera lors de l'entrée en jouissance tels qu'ils auront été décrits dans le contrat de location.

L'inventaire de l'appartement est considéré conforme. Toutes les installations et le matériel électroménager sont considérés en état de marche. Toute réclamation et/ou anomalie quelconque concernant le logement doivent être signalées au plus tard 24h après l'entrée des lieux. À défaut, les lieux et matériels sont réputés conformes et en bon état.

Au cas où des réparations urgentes incombant au propriétaire devraient être réalisées au cours de la location, celui-ci mettra tout en œuvre pour faire réaliser les réparations nécessaires. Le propriétaire décline toute responsabilité quant au retard éventuellement apporté à la réalisation de ces travaux.

Assurance et risques :

Le locataire est tenu de s'assurer auprès d'une compagnie d'assurances contre les risques de vol, perte, ou dégradations de ses objets personnels, d'incendie, de bris de glace et de dégâts des eaux, ainsi que les risques de dégradations qu'il pourrait occasionner sur le mobilier donné en location de son fait.

Les parties conviennent que le propriétaire ne pourra jamais être inquiété en cas de vol, perte ou dégradation d'effets personnels appartenant au locataire.

Obligations du locataire :

Le locataire devra s'abstenir de façon absolue de jeter dans les lavabos, baignoires, bidets, éviers, toilettes, etc. des objets de nature à obstruer les canalisations, faute de quoi il sera redevable des frais occasionnés pour la remise en service de ces appareils.

Le locataire devra veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par son fait. Il a l'obligation sur place, d'occuper les lieux personnellement, de les habiter « en bon père de famille », et de les entretenir.

Sous peine de résiliation, le locataire ne pourra, en aucun cas, sous-louer ni céder ses droits à la présente convention. Les locaux présentement loués ne doivent sous aucun prétexte être occupés par un nombre de personnes supérieur à celui indiqué dans le contrat de location.

Les animaux domestiques ne sont pas admis au sein du logement.

Modalités de départ :

Le locataire est tenu de libérer son logement et de déposer la clé dans la boîte à clés à 11h au plus tard le jour de son départ.

Le propriétaire est en charge d'effectuer le contrôle du logement. Le locataire n'est pas tenu d'assister à cet état des lieux, sauf s'il le souhaite. Il doit, dans ce cas, prendre rendez-vous avec le propriétaire 24h avant son départ.

Annulation de contrat :

En cas d'annulation dans les 30 jours qui précèdent l'arrivée ou si le locataire ne prend pas possession du logement au jour prévu de sa location sans en avoir préalablement averti le propriétaire, la totalité du loyer (acompte et solde) sera conservée par le propriétaire.

Dans le cas d'une annulation de plus de 30 jours avant la date prévue, seul le montant de l'acompte sera définitivement perdu.

Attribution de compétences :

Pour l'exécution des présentes, les parties soussignées font élection de domicile au lieu choisi par le propriétaire et conviennent qu'en cas de contestation, le tribunal compétent sera exclusivement celui du ressort de la situation du logement loué.

BULLETIN DE RESERVATION 2024

Résidences LES MARINIERES Maison de vacances BIGORNEAU 2 B rue de l'ardoise 85270 Saint-Hilaire-de-Riez

Tél: 06.40.11.53.77

<u>contact@residenceslesmarinieres.com</u> <u>www.residenceslesmarinieres.com</u>

NOM /Family name :		
Adresse/Adress :	Ville/Town :	Pays/Country :
Date d'arrivée/Arrival :/ Date de départ/Departure :		nnes/Number of people :
Maison de vacances BIGOR Linge de lit : compris dans le Serviettes de toilette : comp	e tarif	
Participants au séjour/Partic Nom/Family name 1/	Prénom/First name	date de naissance/Date of birth////////
Mode de règlement : Montant du séjour : nuit Acompte de 30% demandé /A deposit of 30% is requires	à la réservation	€
+ Taxe de séjour : nuit Ménage : si vous avez chois		s et plus€ 50,00€
virement bancaire/bank	UP, le montant vous est en transfer compte IBAN FR7	ivoyé par lien, a valider par vos soin
j'ai lu les conditions gén l acknowledge and I am		pages et j'y adhère sans réserve enclosed of which I agree
A Lu et approuvé/Read and aç	greed	Date :/ Signature

BULLETIN DE RESERVATION 2024

Résidences LES MARINIERES Maison de vacances CREVETTE 2 A rue de l'ardoise 85270 Saint-Hilaire-de-Riez

Tél: 06.40.11.53.77

contact@residenceslesmarinieres.com
www.residenceslesmarinieres.com

		name:
Code postal/Postcode :	Ville/Town :	Pays/Country :
Date d'arrivée/Arrival :/ Date de départ/Departure :.		nnes/Number of people :
Maison de vacances CREVI Linge de lit : compris dans le Serviettes de toilette : comp	e tarif	
Participants au séjour/Partic Nom/Family name 1/	Prénom/First name	date de naissance/Date of birth////////
Mode de règlement : Montant du séjour : nui Acompte de 30% demandé /A deposit of 30% is requires	à la réservation	€
+ Taxe de séjour : nuit Ménage : si vous avez chois		s et plus€ 50,00€
virement bancaire/bank	UP, le montant vous est en transfer compte IBAN_FR7	voyé par lien, a valider par vos soins
j'ai lu les conditions gén l acknowledge and I am		pages et j'y adhère sans réserve enclosed of which I agree
A Lu et approuvé/Read and ag	greed	Date :/ Signature

BULLETIN DE RESERVATION 2024

Résidences LES MARINIERES Maison de vacances BERNIQUE 125 avenue du terre-fort 85270 Saint-Hilaire-de-Riez

Tél: 06.40.11.53.77

contact@residenceslesmarinieres.com
www.residenceslesmarinieres.com

		st name:		
Code postal/Postcode :	Ville/Town :	Pays/Country :		
Date d'arrivée/Arrival : Date de départ/Departure		onnes/Number of people :		
Maison de vacances BERN Linge de lit : compris dans Serviettes de toilette : com	le tarif			
Participants au séjour/Part				
Nom/Family name		date de naissance/Date of birth		
1/ 2/		ll		
3/		//		
4/		/		
5/		/		
6/				
δ/				
Mode de règlement :				
Montant du séjour : nu	uits x € =	€		
Acompte de 30% demande		€		
/A deposit of 30% is require	es for booking			
+ Tayo do cólour : nu	its x€ x personne 18 a	and of plug		
Ménage : si vous avez cho		50,00€		
carte bancaire par SUI	dre de BERNIQUE/FORTIN MUP, le montant vous est e k transfer compte IBAN FR	envoyé par lien, a valider par vos soins		
	gler au plus tard 30 jours av	vant l'arrivée/ The balance has to be		
		2 pages et j'y adhère sans réserve ns enclosed of which I agree		
Α		Date :/		
Lu et approuvé/Read and agreed		Signature		